

MARCHE DE NOEL sous le thème d'un Noël féérique.

Du 09 au 11 décembre 2016

La ville de Corneilles, propose à l'association, un chalet de Noël à tarif préférentiel.

Le coût de location s'élève à 100€ pour 3 jours le week-end du 09, 10 et 11 décembre au lieu de 200€ pour les commerçants.

L'association prend à sa charge 20% de la location, soit 20€.

Aucun pourcentage ne sera pris sur les ventes réalisées pendant l'évènement.

Afin de présenter un stand harmonieux, seuls 2 adhérents pourront s'y installer.

REGLEMENT

Conditions pour s'inscrire :

Tous les adhérents :

- à jour de leur cotisation peuvent postuler (25€ pour l'année du 15/09/2016 au 14/09/2017) ;
- en règle avec l'AGESSA et/ou la maison des artistes ou tout document d'enregistrement professionnel.
- être couvert par une assurance dans le cadre de ce type de manifestation.

Sélection des candidats :

En cas de candidatures supérieures à deux, le bureau sera amené à ne sélectionner que deux exposants. Il sera donné préférence aux personnes n'ayant jamais participé à la manifestation. Une sélection sera faite par le bureau et la décision sera souveraine sans justification.

Afin d'éviter les désistements au dernier moment et que la charge de location soit supportée par l'association ou l'unique exposant, il conviendra de nous faire parvenir avec le bulletin d'inscription, un chèque de 40€ (libellé à l'ordre de l'association au fil des arts) soit la moitié du chalet. **En cas de désistement (d'un candidat retenu) pour quelque raison que ce soit le chèque sera encaissé (sauf en cas d'annulation par la ville de l'évènement).**

En cas de non sélection le dossier sera retourné.

Documents à produire :

- le bulletin d'inscription ;
- 1 chèque de 40€ à l'ordre de l'association au fil des Arts (retourné en cas de non sélection) ;
- 1 attestation d'assurance en responsabilité civile indiquant qu'il est couvert pour les conséquences pécuniaires découlant de la mise en cause de sa responsabilité en tant que personne morale dans le cadre de l'exercice de ses activités pour la période concernée. Cette assurance couvre également les dommages aux biens exposés pour lui-même et les tiers. ;
- 1 descriptif sommaire des créations proposées ainsi que 3 visuels représentatifs des œuvres exposées ;
- Attention, il sera nécessaire nous transmettre la puissance électrique dont vous aurez besoin pour l'ensemble de votre matériel utilisé ;
- 1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse (pour la réponse).

Déroulement de la manifestation :

Les exposants devront installer leur stand le vendredi 12 décembre au matin, à partir de 8 h 30 pour une ouverture au public à 14 h.

Horaire de la location du chalet :

- Vendredi de 14 h à 20 h
- Samedi 10 h à 21h
- Dimanche 10 h à 19 h

Descriptif du chalet :

- Chalet en bois de 4 mètres de façade sur 2 mètres de profondeur ;
- La façade comprend 2 volets à projection ainsi qu'un comptoir intérieur et extérieur (tablette de 50 cm de largeur) ;
- Equipé d'un toit bi pente, d'un plancher isolant, d'une porte fermant à clés ;
- 3 prises de courant de 16 Ampères ;
- 1 convecteur électrique de 750 watt (chauffage).

Obligation et engagement de l'exposant :

- Prévoir des éléments de décoration sur la thématique retenue (La féerie de Noël). Une banderole à l'effigie de l'association sera installée sur le chalet.
- Prévoir le matériel nécessaire à son installation (tréteau, table, chaise, présentoirs ...);
- Bien achalander et assurer l'accueil du chalet durant la période du marché de Noël aux horaires indiqués ;
- respecter l'intégralité du chalet et ne pas le détériorer : aucun travaux d'aménagement ne peut être effectué sur les éléments porteurs du chalet (ni clou, ni vis) ;
- Prévoir un éclairage conforme aux normes de sécurité pour l'intérieur du chalet ainsi que des décorations sur le thème prévu. Attention, il sera nécessaire nous transmettre la puissance électrique de l'ensemble du matériel utilisé et ne pas installer de chauffage supplémentaire ;
- Enlever son matériel au plus tard le dimanche soir à partir de 19h afin de permettre le démontage des chalets dès le lendemain ;
- Les exposants s'organiseront entre eux, afin qu'il y ait toujours une présence sur le stand ;
- L'association décline toute responsabilité en cas de dégradations des productions exposées par les participants.

Nous mettrons en contact les deux adhérents retenus afin qu'ils s'organisent pour la décoration du chalet.

Bulletin d'inscription

A faire parvenir avant le 01 octobre 2016

A Madame Anita Plin Au Fil des Arts 11 rue de la Guiblette 95240 Corneilles en Parisis

Tel : 06 83 11 12 14

Merci d'écrire lisiblement et en lettres capitales

✍ NOM ET PRENOM :

✉ ADRESSE :

.....

@COURRIEL :

☎ TELEPHONE :

🌐 SITE ou BLOG :

Puissance électrique nécessaire pour l'ensemble du matériel utilisé :

A joindre :

-chèque de 40€ à l'ordre de l'association au fil des arts ;

-1 attestation d'assurance en responsabilité civile indiquant qu'il est couvert pour les conséquences pécuniaires découlant de la mise en cause de sa responsabilité en tant que personne morale dans le cadre de l'exercice de ses activités pour la période concernée. Cette assurance couvre également les dommages aux biens exposés pour lui-même et les tiers. ;

-descriptif sommaire des créations proposées ainsi que 3 visuels (envoi par courriel de préférence).

-enveloppe timbrée au nom et adresse de l'exposant pour le retour du dossier en cas de non sélection.

Toute demande incomplète sera rejetée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer sans exception ni réserve.

Date : Ecrire Lu et approuvé :

Signature :